

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 14 AVRIL 2016

Date de la convocation : 8 avril 2016

L'An deux mille seize et le quatorze du mois d'avril (14.04.2016) à 14 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 avril 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

Présents : 20

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), M. Mathieu ALBUGUES (Suppléant), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARRIGUES Francis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. JEANJEAN Claude (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme LAMERA Emeline (Titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. DELBREIL Thierry (Titulaire), M. BRIOIS Xavier (Suppléant), M. QUATRE Christian (Titulaire), M. SAMAIN Hugues (suppléant).

Représenté : 2

Mme TURELLA-BAYOL Frédérique a donné procuration à M. BESIERS Jean-Philippe
M. ASTRUC Christian a donné procuration à M. BERTELLI Jean-Claude

Excusé : 1

M. BENCE Jean-Marie (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



Délibération N°04/2016-04
MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION « ADMINISTRATIVE ET FINANCES »
ET D'UNE COMMISSION « TECHNIQUE »

Vu les articles 2121-21 et 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-22,

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat mixte, notamment ses articles 15 et 16

Considérant que le Comité syndical dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au comité,

Le Président propose la création de 2 commissions consultatives soit :

- Une Commission Technique qui sera compétente pour statuer sur toute question d'ordre technique, pouvant notamment relever de la mise en œuvre des programmes d'investissements, de la promotion ou du développement des usages du numérique, de l'examen d'opportunités de coordination, de la négociation et de l'élaboration des conventions de coordination (ERDF, SDE82, syndicats des eaux, etc.), ainsi que de l'examen des dossiers de demandes dans le cadre des politiques hertziennes & satellitaires. Son avis sera consultatif.
- Une Commission Administrative et Finances qui sera compétente pour statuer sur toute question relative aux aspects administratifs et financiers du Syndicat mixte, parmi lesquels les questions budgétaires, les questions relatives aux ressources humaines (examen des candidatures notamment) et les questions relatives aux modifications des statuts et du règlement intérieur du syndicat. Son avis sera consultatif.

Après avoir rappelé les conditions de désignation de ses membres ainsi que leurs missions, Monsieur le Président précise que le règlement intérieur prévoit d'intégrer parmi les membres du Bureau syndical un Vice-président de la Commission Administrative et Finances et un Vice-président de la Commission Technique, soit le délégué élu en tête de la liste qui aura recueilli le plus de suffrage à chacun des deux scrutins.

Monsieur le Président fait ensuite appel à candidature pour la désignation des membres de la Commission Administrative et finances.

Une seule liste a été déposée, complète et comportant les noms suivants :

1. M. CALAFAT Alexis
2. M. GARGUY Bernard
3. M. ESTANOVE Philippe
4. M. RAYNAL Jean-Claude
5. M. GARRIGUES Francis

Délibération N°04/2016-04
MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION « ADMINISTRATIVE ET FINANCES »
ET D'UNE COMMISSION « TECHNIQUE »

Monsieur le Président fait ensuite appel à candidature pour la désignation des membres de la Commission Technique.

Une seule liste a été déposée, complète et comportant les noms suivants :

1. M. TSCHOCKE Christian
2. M. JEANJEAN Claude
3. M. QUATRE Christian
4. MME FERRERO Monique
5. MME BOURDONCLE Catherine

Prenant acte de ce consensus, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME** élu à la Commission Administrative et Finances, à l'unanimité, les délégués dans l'ordre de présentation de la liste et déclare la prise d'effet immédiate des nominations correspondantes ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

M. CALAFAT Alexis
M. GARGUY Bernard
M. ESTANOVE Philippe
M. RAYNAL Jean-Claude
M. GARRIGUES Francis

- **DESIGNE** M. CALAFAT Alexis pour participer au Bureau syndical et y siéger au titre de la vice-présidence de la Commission Administrative et Finances, dès lors que les statuts du Syndicat le prévoiront
- **PROCLAME**, par 637 voix pour et 18 voix d'abstention, élus à la Commission Technique les délégués dans l'ordre de présentation de la liste et déclare la prise d'effet immédiate des nominations correspondantes ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

M. TSCHOCKE Christian
M. JEANJEAN Claude
M. QUATRE Christian
MME FERRERO Monique
MME BOURDONCLE Catherine

Délibération N°04/2016-04
MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION « ADMINISTRATIVE ET FINANCES »
ET D'UNE COMMISSION « TECHNIQUE »

- **DESIGNE** M. TSCHOCKE Christian pour participer au Bureau syndical et y siéger au titre de la vice-présidence de Commission la Technique, dès lors que les statuts du Syndicat le prévoient

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCES
ADOpte A L'UNANIMITE

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION TECHNIQUE
Pour : 637 VOIX
Abstention : 18 VOIX

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

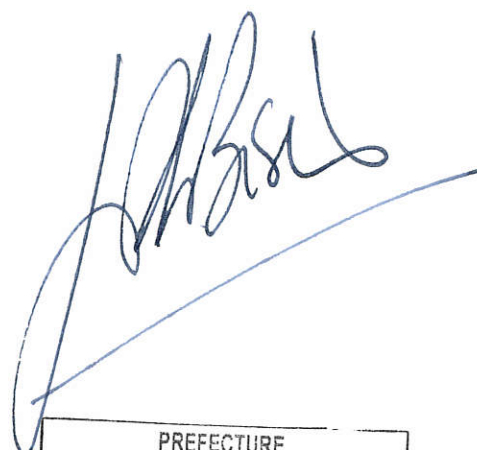
15 AVR. 2016

et de la publication le

15 AVR. 2016

Fait à Montauban, le 14 Avril 2016
Le Président,

Jean-Philippe BESIERS



PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
15 AVR. 2016